

Notice biographique sur la vie, la conversion et la mort de Manoah, membre de l'Église de Thaba-Bossiyou, chez les [...]

Casalis, Eugène (1812-1891). Notice biographique sur la vie, la conversion et la mort de Manoah, membre de l'Église de Thaba-Bossiou, chez les Béchuanas-Bassoutos (Afrique méridionale) / [signé : E. Casalis]. 1843.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

401

**SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉVANGÉLIQUES
DE PARIS.**

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LA VIE, LA CONVERSION ET LA MORT

DE MANOAH,

MEMBRE DE L'ÉGLISE DE THABA-BOSSIOU,

CHEZ LES BÉCHUANAS-BASSOUTOS

(Afrique Méridionale).

1863

3
O
2
20

SOCIÉTÉ

DES



MISSIONS ÉVANGÉLIQUES DE PARIS, CHEZ LES PEUPLES NON CHRÉTIENS.

Notice biographique sur la vie, la conversion et la mort de Manoah, membre de l'Église de Thaba-Bossiou, chez les Béchuanas-Bassoutos (Afrique méridionale).

Thaba-Bossiou, 18 Juillet 1842.

A MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ
DES MISSIONS ÉVANGÉLIQUES.

Messieurs et très-honorés frères,

L'Église de Thaba-Bossiou vient de perdre un des ses membres, ou plutôt elle a eu la joie de le voir s'endormir paisiblement dans les bras du Seigneur. Peu nombreux encore, et étroitement unis les uns aux autres, nous n'avons pu nous défendre d'un profond sentiment de douleur, en recevant les adieux d'un frère dont la coopération nous semblait si nécessaire. Mais ces regrets ont été tempérés par la conviction que tout ce que Dieu ordonne est souverainement juste, et par le sentiment du bien spirituel, que chacun de nous a retiré de cette dispensation inattendue. Les membres de mon troupeau savaient que l'Écriture proclame bien heureux ceux qui meurent

1842

au Seigneur ; ils avaient souvent lu avec émotion ces paroles du Psalmiste : *Même quand je traverserais la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal.* Ce sujet ne s'était cependant pas encore offert à leur observation, sous la forme d'un fait appréciable par eux. Pour ma part j'ai senti qu'un sceau spécial et indélébile vient d'être apposé à mon ministère et je me suis humilié avec reconnaissance, sous ce nouveau témoignage d'amour.

L'ami qui nous a quittés avait reçu de ses parents le nom d'Entouta, mais le baptême lui conféra celui de Manoh. Il était frère de Daniel Entlaloè, le premier né de l'Église de Thaba-Bossion. Sa carrière a été courte et fort agitée : ce n'est que pendant les huit dernières années de sa vie, que, grâce à l'Évangile, il a goûté un repos après lequel il avait toujours soupiré. Son enfance se passa au milieu des scènes de désolation qu'occasionnèrent les longs démêlés des Matébélés avec les Bassoutos. A peine avait-il douze ans, qu'il perdit son père et que sa famille se vit obligée de s'expatrier pour aller chercher du pain chez les cruels vassaux de Dingân. Pendant le voyage, Entouta eut à endurer les dernières extrémités de la faim et de la fatigue. Les pauvres émigrés conduits par Chéou, homme d'âge et d'expérience, gravirent péniblement les Montagnes Blanches, ces Pyrenées de l'Afrique australe qui séparent la Béchuanasie de la terre de Natal. Sur les frontières des domaines Zoulas, un chef, au regard hautain, arrêta les voyageurs pour s'emparer d'Entouta dont il prétendait faire son esclave. Il l'entraînait déjà lorsque Chéou courut au secours de son jeune ami et le saisissant au bras, s'efforça de le retirer vers lui. Une lutte opiniâtre s'engagea ; l'enfant, violemment tiraillé, jetait des cris de douleur et d'effroi. Le Zoula se sentant le plus faible, devient furieux ; il lève sa sagaie : « Cet enfant, dit-

il, en jetant sur Chéou un regard féroce, ne sera ni à toi ni à moi ; vois, ce fer va lui fendre le crâne.» Ce mouvement fait tressaillir Entlaloé, qui était resté auprès des femmes pour les protéger ; il s'élançe, arrête le bras du meurtrier, et s'écrie : « O Chéou, mon père, ne résiste plus ; qu'Entouta soit esclave, peut-être un jour reviendra-t-il vers nous.» Les prévisions de Daniel se réalisèrent. Au bout de quelques mois, le pauvre captif rejoignit sa famille. Il la trouva établie à une journée de Mokokolloufé, résidence ordinaire de Dingân. Un nombre considérable de Bassoutos, réunis par des malheurs communs, avaient obtenu du monarque Zoula la permission de fonder un village, qui ne tarda pas à devenir florissant. A l'aide des rapports qu'ils entretenaient avec leurs compatriotes du Lessouto, ces émigrés se procuraient des plumes d'autruche, des ailes de grue et des peaux de panthère, qu'ils revendaient avec profit aux Zoulas, dont ces objets constituent le principal ornement militaire. La petite communauté posséda bientôt quelques troupeaux, déjà elle anticipait sur le jour où ses acquisitions lui permettraient de regagner le pays natal ; mais, hélas, la source de sa prospérité devint la cause de sa ruine. L'appât d'une vente plus avantageuse entraîna quelques amis d'Entlaloé à aller offrir leurs marchandises aux Barapoutsas, tribu voisine, hostile à Dingân. C'en fut assez pour allumer le courroux du despote. Dans une nuit obscure le village bassouto fut complètement cerné par quelques centaines de guerriers, formés sur trois rangs. Le massacre fut général ; Entlaloé et sa jeune épouse dangereusement blessés furent laissés pour morts sous un tas de cadavres. La hutte d'Entouta fut pillée et brûlée. Pour lui, grâce à l'intervention de Dieu, il avait la veille entrepris un voyage avec Chéou son protecteur. Dès qu'Entlaloé et sa femme

se virent suffisamment remis de leurs blessures, ils quittèrent avec leur frère le pays inhospitalier de Natal. Réduits de rechef à l'état de dénuement le plus complet, ils furent contraints de s'associer à une bande de chasseurs qui vivaient de chair d'hippopotame et de sanglier, le long des rives du Calédon. Dans le cours de cette vie aventureuse, Entouta s'exposa à de grands dangers. Il fut un jour vivement poursuivi par un hippopotame que de nombreuses blessures avaient rendu furieux. Le jeune chasseur, extenué de fatigue, allait inévitablement être déchiré, mais Dieu, qui veillait sur ses jours, dirigea sa fuite vers un profond ravin que l'animal n'osa pas franchir. Quelques mois plus tard, Entouta et son ami Taële, chassant aux damans, le long d'un épais fourré, furent surpris par un léopard. Ils l'attaquent sans hésiter et le blessent. Irrité, l'animal s'élança sur Taële, le renverse et va le mettre en pièces, quand Entouta renouvelle le combat, délivre son ami, et d'un coup de massue étend la bête féroce à ses pieds. La robe du léopard appartenait au vainqueur, mais dans cette occasion notre ami fit paraître une générosité bien louable. Après avoir conduit Taële vers ses parens, il alla chercher le précieux trophée, et le déployant devant son compagnon, il lui dit : « Mon ami, c'est toi qui as couru le plus grand danger, ce fruit de notre victoire t'appartient. »

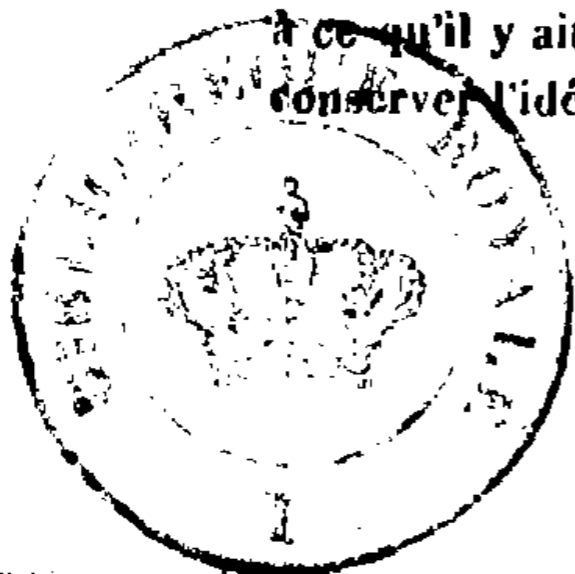
Ces faits suffiront, Messieurs, pour vous donner une idée des scènes au milieu desquelles notre frère passa sa première jeunesse. Après plusieurs années d'agitation et de misère, la famille exilée revint à Thaba-Bossiou, sa patrie ; elle y trouva l'abondance et le repos, et ce qui vaut infiniment plus, *les paroles de la vie éternelle*. Entouta, que j'appellerai maintenant Manoah, fut converti il y a un peu plus de deux ans. Naturellement sérieux et pensif, il avait pendant longtemps prêté une attention soutenue

à la prédication de l'Évangile, et les principes chrétiens s'étaient insensiblement développés dans son cœur, avant que ses proches et peut-être lui-même s'en fussent aperçus. Il était du nombre de ces êtres privilégiés que Dieu, par une espèce de prédestination, semble avoir tout particulièrement prémunis contre les tentations au mal, et qui, bien qu'*enfants de colère comme les autres*, doivent à un tempéramment plus docile et à des passions mieux ordonnées une heureuse exemption de tout dérèglement (1). Ses parens m'assurent, et je l'ai assez bien connu moi-même pour ajouter foi à leurs paroles, qu'ils ne l'ont jamais surpris dans une querelle.

« Je me souviens, me disait dernièrement Daniel, que lorsque encore enfants nous étions rassemblés par notre père pour le repas du soir, Manoah s'asseyait communément derrière ses petits compagnons. Par là il échappait assez souvent à l'observation de son père, et lorsque la bande bien repue se blottissait sous le grand manteau pour y passer la nuit, on entendait parfois le pauvre Manoah dire un peu tristement, mais sans amertume : « Je vais dormir avec la faim. » Nous nous amusions un moment de sa mésaventure, et nos ralleries, loin de l'irriter, finissaient par l'amuser lui-même. »

Le célibat, si rare chez ces peuples, lui était cher ; et cela parce qu'il lui permettait de se vouer tout entier aux intérêts de son frère et de sa mère. Lorsque ceux-ci le pressaient de se chercher une compagne, il répondait à l'un : « J'ai toujours observé que le mariage tend à désunir des frères, » et à l'autre : « Vous êtes veuve,

(1) Il est sans doute digne de remarque, qu'au sein du paganisme et là où les vices les plus exécrables sont publiquement tolérés, Dieu veille à ce qu'il y ait quelques personnes dont la conduite morale serve à conserver l'idéal de la vertu.



Daniel est père de famille, et se doit tout à ses enfants ; je suis votre seul soutien.» Puis il ajoutait, en leur souriant : « Je ne suis encore qu'un enfant, laissez moi grandir, mon cœur n'a encore trouvé parmi les femmes que des sœurs.» Il avait cependant près de vingt-cinq ans, celui qui parlait ainsi, et les belles corbeilles de blé qui ornaient chaque année la cour de sa mère (1), disaient assez que son bras vigoureux eût aisément pourvu aux besoins d'une nombreuse famille. Sa modestie, son désintéressement et sa promptitude à obéir le faisaient chérir de Moshesh, qui le considérait comme un messager de confiance. Cette charge ne valait d'ailleurs à notre ami que de grandes fatigues qu'il endurait sans murmurer.

Il est assez commun qu'un naturel si bien ordonné devienne un piège à celui qui en est doué et retarde sa conversion. Tel ne fut pas le cas de Manoah. Seulement, la connaissance que j'avais de son excellent caractère m'empêcha, pendant assez longtemps, d'avoir une opinion bien précise sur son état spirituel. Je trouvais difficile de discerner chez lui ce qui était véritablement le produit de la grâce. Il m'ouvrit entièrement son cœur quelques jours après avoir entendu un sermon sur ces paroles de Josué : « Pour moi et ma maison nous servons l'Éternel. » « J'ai compris, me dit-il alors, que je ne saurais sans pécher taire plus longtemps le changement que Dieu a opéré dans mon âme. Jésus Christ veut être servi ouvertement. Il y a déjà quelques mois que ma conscience a été réveillée. Lorsque le Seigneur m'interrogea, disant : « Entouta, comment penses-tu échapper à ma colère? »

(1) Les Bassoutos, n'ayant ni granges ni greniers, conservent le blé dans d'immenses corbeilles rondes, que la pluie ne peut pas pénétrer et qu'on place dans la cour attenante à la hutte.

j'essayai d'abord de le tromper et de me tromper moi-même. Je répondis : « Je ne suis qu'un enfant, quel péché un enfant pourrait-il commettre ? Ma sagaie n'a jamais percé d'homme ; je mange ce que mes mains ont cultivé. » Mais le Saint Livre que je tenais ouvert devant moi me convainquit de mensonge. Il dit : « Tu ne convoiteras point. » Alors je compris que la racine de tous les péchés était dans mon âme. Il dit aussi : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur ; » et encore : « Tu le serviras lui seul. » Je me convainquis que pendant toute ma vie je n'avais aimé que moi-même, et je n'avais suivi que la loi de mon orgueil. Je pleurai dans l'amertume de ma conscience, et Jésus, l'ami de pécheurs, me dit : « Viens à moi toi qui es affligé et chargé, et tu trouveras le repos que tu cherches. Charge mon joug qui est aisé, et mon fardeau qui est léger. » O mon berger, mettez sur moi le joug de Christ, je veux le porter publiquement. » Il l'a porté pendant deux ans, à l'édification de l'Église et à la gloire de son Sauveur, ce joug qu'il ambitionnait.

La maladie qui vient de nous enlever Manoah a été très rapide dans sa marche. A peine nous doutions-nous qu'il fût en danger, qu'il s'est trouvé à la dernière extrémité. Dès le début, il a manifesté la plus parfaite résignation. Quelques jours avant sa mort, il dit à son frère : « Peut-être resterai-je avec vous, peut-être m'en irai-je ; que le Seigneur choisisse pour moi. » — « Souffres-tu beaucoup ? » lui demanda Daniel. — « Oui, plus que je ne saurais dire ; mais Dieu me soutient. Lorsque Dieu me prit à son service, il ne me promit pas que je serais toujours exempt de douleur. » Le frère Ramaséatsané, qui se trouvait présent, observa que Manoah était réputé pour sa force physique. « Il est vrai, » répartit le pauvre malade, « que j'ai été fort et vigoureux pendant de longues

années ; mais, mon ami, la force est un piège. Le Seigneur a bien fait de m'enlever ce dont je m'enorgueillisais.» Le lendemain matin, Daniel fut tellement frappé des progrès que faisait la maladie, qu'il tomba sur ses genoux et fondit en larmes. « Pourquoi pleures-tu ? » demanda Manoah avec émotion. — « Le Seigneur me châtie, et comment ne pleurerai-je pas, moi, son pauvre enfant ? » — « Daniel, » répartit le malade, « je ne cherche pas à me tromper. Je sais que je suis en grand danger ; mais soumettons-nous l'un et l'autre à la volonté de Dieu : tout ce qu'il fait est bien. Persévère dans la foi, mon frère ; tu as été converti avant moi, et c'est en grande partie ton exemple et tes exhortations qui m'ont porté à renoncer aux superstitions de nos pères et à chercher le Seigneur. N'abandonne jamais ton Sauveur. » Daniel lut alors le Psaume 23. Manoah, après l'avoir écouté, dit à voix basse et comme s'il ne s'adressait qu'à lui-même : « Je voudrais savoir si, lorsque David écrivait ce Psaume, il était où je suis aujourd'hui ; c'est si consolant, si bien comparé ! » Dans la nuit qui suivit, il réveilla sa vieille mère qui dormait près de lui. « Quand cuirez-vous le pain du dimanche ? » lui demanda-t-il. (1) — « Après demain, mon fils ; cette nuit est la nuit du cinquième jour. » (2) — « Dimanche je ne serai plus auprès de vous, le Seigneur m'envoie chercher. » Cette parole alarma extrêmement sa famille ; on me fit appeler et je ne pus que souscrire au jugement que le malade avait porté sur son état.

(1) Sur nos stations les Bassoutos ont d'eux-mêmes contracté la bonne habitude de préparer le samedi la nourriture du dimanche, non dans un esprit de servilité légale, mais pour être plus libres le jour du Seigneur.

(2) Nos Bassoutos, comme les Quakers, désignent les jours de la semaine par leur nom numérique.

Après l'avoir un peu ranimé par le moyen d'un cordial, je le priai de me faire part de ses sentiments. « Oh ! » s'écria-t-il avec effort, « mon cher pasteur, j'aurais beaucoup à dire si ma voix n'était presque éteinte. Rappelez-vous le jour où je vous dis, que comme Josué je voulais servir l'Éternel. Depuis lors j'ai été heureux. Je crois en Jésus, je trouve en lui le pardon de mes péchés. Il ne m'abandonnera pas maintenant que la mort s'approche de moi. » Pendant cette journée, qui était un vendredi, il s'affaiblit de plus en plus : tout annonçait en lui une dissolution très-prochaine. Aussi m'empressé-je le lendemain de me rendre auprès de sa couche. Il avait encore toute sa connaissance, mais il parlait difficilement. En me voyant, il répéta deux fois en accents entrecoupés : « Je suis heureux en Jésus. » Bientôt après il dit à son frère, qui le soutenait dans ses bras : « *Kia otséla*, je m'endors. » Daniel le coucha sur son lit de pelleteries, lui ferma les yeux, et tous les assistants se retirèrent en poussant des sanglots.

Je ne pus pas m'éloigner sitôt des restes du premier Mossouto chrétien que j'ai vue mourir. J'étais absorbé dans la pensée du changement infini qu'un moment fugitif venait d'opérer pour cet être bienheureux. Une hutte de roseaux était la seule demeure que Manoah eût jamais possédée ; quelques peaux de mouton, grossièrement cousues, le plus précieux manteau qu'il eût jamais porté ; des troupeaux, les seules richesses dont il eût connaissance. Je me rappelais que tout récemment encore, en essayant de lui dépeindre les gloires et les béatitudes célestes, je gémissais de ce qu'il ne pouvait avoir qu'une bien imparfaite idée même des objets terrestres auxquels l'Esprit Saint a daigné comparer les biens à venir. Mais un moment avait suffi pour le transporter au milieu des

splendeurs ineffables, desquelles la harpe d'or du séraphin, une mer de crystal et des portes de perles ne sont sans doute que des images fort grossières. O puissance de la foi, m'écriai-je dans ce moment solennel, par toi Manoah a saisi les promesses d'un bonheur sans fin, alors même qu'il en comprenait si peu la nature. Mais que dis-je? il l'avait compris ce bonheur; car il le faisait consister tout entier à vivre auprès de Dieu! Ah! qu'avait-il besoin de descriptions allégoriques? Voir son Sauveur, l'adorer, le servir, lui dire pendant toute une éternité combien il l'aime, c'est assez pour Manoah, c'est assez pour tout racheté du Sauveur.

Je demeure, Messieurs, etc.

E. CASALIS, *missionnaire.*

*(Extrait du Journal des Missions évangéliques,
chez R. Delay, rue Basse-du-Rempart, 62.)*

Les dons en faveur de la Société sont reçus à Paris,
Maison des Missions, rue de Berlin, n° 7.

Chez M. le Trésorier, rue Martel, n° 2; et dans les
départements par MM. les Pasteurs.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. SMITH.

